
Vers une ouverture des données pénales ?

Etat des lieux des données existantes au SSMSI

CNIS - 3 octobre 2019

Le SSMSI : un « jeune » SSM

➤ Origine :

Créé fin 2014 (décret n°2014-1161 du 8 octobre 2014), à la suite :

- du rapport d'information parlementaire de l'Assemblée nationale « La mesure des délinquances et ses conséquences »
- de la mission des inspections générales du MI et de l'Insee « L'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure »

➤ Missions :

- **Éclairer le grand public et « rationaliser/objectiver » les débats**
- Fournir aux services du ministère les informations nécessaires à la **conduite des politiques publiques**

Les sources de données disponibles au SSMSI

- **Les données issues de l'enregistrement des plaintes par les services de police et de gendarmerie nationales :**
 - Données sur les infractions enregistrées
 - Informations sur les victimes, les mis en cause, les gardes à vue, la localisation des infractions, les services
- **L'enquête de victimation Cadre de vie et sécurité** (Insee-SSMSI-ONDRP) auprès des ménages :
 - Nombre de victimes d'atteintes (violences, atteintes aux biens)
 - Taux de dépôt de plainte
 - Sentiment d'insécurité et satisfaction vis-à-vis des services de sécurité et de justice.

Des démarches en cours pour obtenir d'autres sources administratives

Le SSMSI doit obtenir d'autres données pour :

- Couvrir **exhaustivement le champ de la délinquance** (délinquance routière, économique et financière, environnementale ; main courante informatisée ; traitement des antécédents judiciaires ; objets volés ; PV électroniques ;...)
- Suivre les données issues des **plateformes de pré-plainte en ligne ou de signalement** (violences sexuelles et sexistes, Pharos, Perceval,...)
- **Enrichir le champ d'analyse** sur la sécurité intérieure (conditions de travail des forces de sécurité, contextualisation avec des données sociodémographiques, interventions, ...)

Les bases de données actuellement produites par le SSMSI

- Base Victimes
- Base Mis en cause
- Base Infractions
- Base Compteurs communaux

Ces bases doivent être **consolidées** et **documentées** avant une diffusion large.

Les modalités actuelles de fourniture des données aux chercheurs (1)

Les données de l'enquête CVS sont mises à disposition par l'Insee (puis par le SSMSI pour le futur dispositif d'enquête) :

- **Au Centre Quetelet**
- **Au CASD**

Les modalités actuelles de fourniture des données aux chercheurs (2)

Les bases anonymisées de données administratives ont été **ponctuellement fournies à des équipes de chercheurs**, selon les modalités suivantes :

- Etablissement de **conventions**
- Fourniture sur **support physique** ou via une **plateforme de dépôt-retrait**.

Remarque : contexte informatique en cours d'évolution

- Cadre spécifique des données anonymisées de la **gendarmerie nationale : circulaire n°3003 du 3 septembre 2019** relative à l'export de données à destination de la recherche scientifique. Le SSMSI est **membre du comité consultatif de valorisation de la donnée**.

Les futures modalités de fourniture des données administratives

Le SSMSI souhaite mettre à disposition les bases de données administratives selon les modalités suivantes :

- Passage en **comité du secret statistique**
- Données hébergées au **CASD**

Merci de votre attention

